

Commune d'IXELLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Vos réf. : 7B/PU/JP/BD pour LVD
Nos réf. : AVL/KD/XL-2.408/s.562
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Mesdames,

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 133.
Remplacement des enseignes et pose de vinyles sur les baies.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par M. J. Pasteger)

En réponse à votre lettre du 14 novembre 2014, sous référence, reçue le 19 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 décembre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'Hôtel communal d'Ixelles. Elle vise à remplacer les enseignes parallèles et perpendiculaires ainsi qu'à coller de nombreux vinyles sur les vitres d'une grande surface. Celle-ci présente en effet plusieurs travées de vitrines visibles depuis le bien classé.

La CRMS estime que le déploiement des enseignes parallèles le long de la façade ainsi que l'occupation d'environ 1/3 de toutes les vitrines par des autocollants seraient excessifs et nuisibles à la perception du bien classé. Elle demande dès lors de revoir la demande et d'étudier un projet d'enseigne plus discret. Les prescriptions du RRU devront en tout état de cause être appliquées de manière stricte.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Recevez, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées,

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;
- B.S.D. – D.U. : Mme V. Henry.